



MAIRIE DE MONNIÈRES

4 rue de la Poste 44690 MONNIÈRES

Téléphone : 02.40.54.60.64

Courriel : accueil@mairie-monnières.com

MANIFESTATION. ARRÊTÉ MODIFIANT LA CIRCULATION

8 au 16 rue de la Mairie

2025-026

Le maire de la commune de Monnières (Loire-Atlantique),

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant que le cortège aura lieu le samedi 29 mars de 8h à 18h et qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTÉ

Article 1

Pendant cette période, le stationnement des véhicules sera interdit devant les habitations : du 8 au 16 rue de la Mairie.

Article 4

Les véhicules en infraction aux présentes dispositions pourront être mis en fourrière, aux frais de leur propriétaire.

Article 5

M. le commissaire de police (ou commandant de gendarmerie) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Affichage sur le site de la mairie <https://www.mairie-monnières.fr>

Fait à Monnières,
Le 26 mars 2025

Le Maire,
Stéphane ENTÈME

